

1 Organisation

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Ses actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 54% des actions; le reste est principalement en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a des succursales, à Genève et Lugano, chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire. Quatre autres succursales, sans services de caisse, sont établies à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Elles observent l'évolution de la vie économique sur le plan régional, comme les deux sièges et les deux succursales dotés de services de caisse. Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose également de dix-huit agences qui sont gérées par des banques cantonales. Elle a de plus mis en place un vaste réseau de correspondants, lesquels remplissent les fonctions d'un représentant local de l'institut d'émission dans le trafic des paiements.

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. La Division des opérations monétaires du 3^e département met en œuvre la politique monétaire en passant des opérations sur les marchés financiers. Les questions ayant trait à la stabilité du système financier entrent dans les attributions du 2^e département.

Le 3^e département gère les réserves de devises de la Banque nationale, et le 2^e département, les réserves d'or et les titres en francs suisses.

Dans le domaine du trafic des paiements, l'institut d'émission remplit une double tâche. Par son réseau de comptoirs, il met en circulation les billets de banque, mais aussi les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Banque nationale contrôle le numéraire qui lui est retourné et élimine les contrefaçons ainsi que les billets et pièces endommagés. Elle maintient ainsi la qualité du numéraire en circulation. Ces tâches incombent à la Division des billets et monnaies du 2^e département.

Statut juridique

Compétences

Structure

Conduite de la politique monétaire

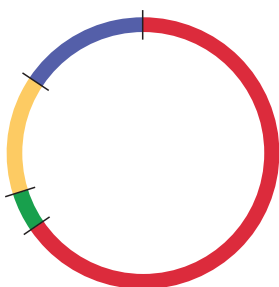
Gestion des actifs

Paiements en espèces...

... et sans numéraire

Services bancaires fournis à la Confédération

Effectif et taux de rotation du personnel



Personnel
Effectif

Hommes à plein temps 376
Hommes à temps partiel 27
Femmes à plein temps 82
Femmes à temps partiel 90

Total: 575
à fin 2000

En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. La Division de l'informatique et des autres services, au 3^e département, traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques entre également dans ses attributions, alors que le 2^e département est chargé des paiements de et pour la Confédération.

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par le 2^e département. Celui-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, garde en dépôt les titres de cette dernière et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

2 Personnel et ressources techniques

En 2000, l'effectif du personnel de la Banque nationale a diminué, passant de 600 à 575, soit de 560,7 à 534,1 postes à plein temps. Le nombre des collaborateurs occupés à temps partiel a progressé de 2 pour s'inscrire à 117. Le taux de rotation du personnel (y compris les départs à la retraite) s'est établi à 14,3%, contre 13% en 1999. Sa hausse est due aux dernières mises à la retraite anticipée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire (voir 92^e rapport de gestion, pages 65s) et à la situation tendue sur le marché du travail.

La Banque nationale s'est fixé pour objectif de rémunérer ses collaboratrices et collaborateurs selon leur fonction, les prestations fournies et la situation régnant sur le marché. Afin de disposer de meilleures bases de décision pour la fixation des salaires, elle a procédé, avec l'aide d'un conseiller externe, à une évaluation étendue des fonctions et défini une nouvelle structure des salaires. Lors de la fixation des salaires pour 2001, les autorités de la Banque et la Direction générale ont décidé de prendre des mesures ciblées en vue de combler le retard que les salaires de certaines fonctions avaient pris par rapport au marché.

Comme l'année précédente, la Banque nationale a investi près de 1,1 million de francs dans la formation et le perfectionnement du personnel. Ce montant correspond à 1,7% des charges salariales et reflète la grande importance que la Banque attache à la formation du personnel. Du total, 11% ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 53% au perfectionnement technique et linguistique et 36% à des cours d'informatique.

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a poursuivi ses travaux en vue du passage à une architecture du système et des applications selon la stratégie client-serveur. Dans le cadre de la nouvelle solution adoptée à l'échelle de la Banque, elle a mis en service des applications pour le déroulement des opérations de caisse, des ventes et prêts d'or ainsi que de la gestion de l'encaisse-or. Le logiciel de gestion des stocks de billets et de pièces a été remplacé par un module d'une application bancaire standard. En outre, de nouvelles applications pour la gestion des séries chronologiques ainsi que pour le courrier électronique ont été introduites. L'installation d'équipements de communication destinés à garantir la sécurité des communications électroniques de la Banque nationale avec l'extérieur a été achevée (infrastructure «firewall»).

L'application de la nouvelle stratégie en matière de numéraire a conduit à la fermeture, à fin 1999, des services de caisse des succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall (voir 92^e rapport de gestion, page 65). Les immeubles abritant ces succursales ont été libérés dans les trois premiers mois de 2000 et vendus, comme prévu; ces succursales sans services de caisse ont été installées dans des locaux plus appropriés, dont la Banque nationale est locataire. Au siège de Zurich, la transformation des immeubles du Stadthausquai et de la Fraumünsterstrasse s'est déroulée conformément au projet. Les locaux rénovés au cours de la première étape des travaux ont pu être occupés début septembre.

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque et de la circulation des billets et des pièces. La part du numéraire à l'ensemble des coûts d'exploitation a fléchi fortement, ces dernières années, pour s'établir à 44% en 2000. Son recul s'explique par la fermeture de deux succursales, par la suppression des services de caisse de quatre autres succursales, mais également par une diminution des charges afférentes aux billets de banque. En outre, la part du trafic des paiements sans numéraire s'est elle aussi repliée, passant de 5% en 1999 à 4% l'année suivante. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire englobent les prestations de la Banque nationale pour les paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux, ainsi que les services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales. Les deux autres principaux postes de coûts, à savoir les opérations actives et la

Evaluation des fonctions et nouvelle politique salariale

Investissements élevés dans le domaine de la formation et du perfectionnement des collaborateurs

Développements dans l'informatique

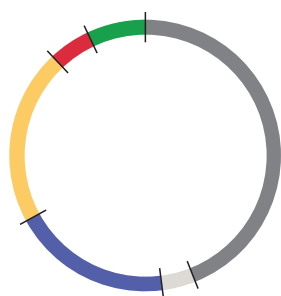
Gestion des immeubles

Evolution de la structure des coûts

politique monétaire, ont pris une importance accrue. Les opérations actives – opérations sur les marchés des changes et de l'argent, transactions sur titres et sur or, avances sur nantissement, gestion des placements financiers et de l'or – formaient 19% des coûts d'exploitation en 2000, contre 14% l'année précédente. Cette augmentation est due à une extension des activités dans la gestion des actifs, en particulier dans les placements de devises et les opérations sur or. D'une année à l'autre, la part des charges afférentes à la politique monétaire a augmenté de 4 points pour s'inscrire à 21%. Sa hausse traduit le développement des analyses macroéconomiques après l'adaptation de la stratégie de politique monétaire et le renforcement de l'observation de la vie économique sur le plan régional. Les parts des deux autres postes – services rendus à la Confédération et services à des tiers – sont restées presque inchangées à respectivement 5% et 7%. Les services rendus à la Confédération groupent les coûts en rapport avec toutes les prestations que la Banque nationale fournit à la Confédération et à ses établissements. Quant aux services à des tiers, ils comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l'aide technique à des banques centrales étrangères.

Dressé en 2000, l'écobilan 1999 de la Banque nationale a marqué une amélioration considérable par rapport à l'année précédente. Une étude a montré que les atteintes causées à l'environnement par l'institut d'émission sont imputables à raison d'un tiers au tri, au transport et au stockage des billets. La réorganisation des mouvements de numéraire, qui a entraîné la fermeture de deux succursales, a par conséquent contribué fortement à l'amélioration de l'écobilan de la Banque nationale. Le passage au papier recyclé a lui aussi accéléré cette évolution positive. Les transformations effectuées au siège de Zurich ont par contre occasionné temporairement des charges supplémentaires pour l'environnement, bien que des critères écologiques aient été appliqués.

Amélioration de l'écobilan



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire 44
Paiements sans numéraire 4
Opérations actives 19
Politique monétaire 21
Services rendus à la Confédération 5
Services à des tiers 7

3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2000 a élu Monsieur

Conseil de banque

Hansjörg Frei, Mönchaltorf, membre de la direction du groupe "Winterthur" Société Suisse
d'Assurances,
membre du Conseil de banque.

Madame et Messieurs

Judith Stamm, Lucerne, membre du Conseil de banque depuis 1993,

Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA,
membre du Conseil de banque depuis 1989, et

Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans,
membre du Conseil de banque depuis 1989,
renoncent à leur mandat à compter du 20 avril 2001, date de l'Assemblée générale des
actionnaires.

La Banque nationale les remercie vivement, tous trois, des précieux services qu'ils
lui ont rendus.

Les trois mandats vacants sont à pourvoir par le Conseil fédéral.

Comités locaux	Le 28 avril 2000, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré
	les départs de Messieurs
	Karl Gnägi, Wohlen près Berne, président du Comité local de Berne depuis 1998 (membre depuis 1992),
	Claude Hauser, Versoix, président du Comité local de Genève depuis 1999 (membre depuis 1992), et
	Jean-Claude Rinolfi, Givrins, vice-président du Comité local de Genève depuis 1999 (membre depuis 1996).
	En outre, Monsieur
	Walter Kobler, vice-président du Comité local de Lausanne depuis 1999 (membre depuis 1998), a renoncé à son mandat à compter de fin juin 2000.
	La Banque nationale les remercie chaleureusement de l'appui qu'ils lui ont apporté.
	Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:
	Berne
	Monsieur Reto Hartmann, Hünibach, président de la direction du groupe Valora SA;
	Genève
	Monsieur Raymond Léchaire, Bussigny, directeur de Coop Romandie, et
	Monsieur Claude-Daniel Proelochs, Neuchâtel, directeur général et administrateur délégué de Vacheron Constantin SA;
	Lausanne
	Monsieur Bernard Rüeger, Féchy, directeur général de Rüeger SA.
	De plus, le Comité de banque a nommé de nouveaux présidents et vice-présidents de comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.
Commission de contrôle	Sur proposition du Conseil de banque, l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2000 a élu
	membres de la Commission de contrôle
	Monsieur Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG, Monsieur Hans Michel, Egnach, et Madame Maryann Rohner, Zurich, expert-comptable dipl., Treureva AG;
	suppléants de la Commission de contrôle
	Monsieur Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Refidar société fiduciaire, Monsieur Jean-Claude Grangier, Epalinges, vice-président de la Direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise, et Monsieur Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA.
	Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2001 de renouveler les mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle.

Monsieur Hans Meyer, président de la Direction générale, a pris sa retraite.

Nommé par le Conseil fédéral président de la Direction générale en 1995, Monsieur Meyer est entré en fonction en mai 1996. Il avait déjà accompli onze années au sein de la Direction générale, les trois premières en tant que chef du 3^e département et les huit suivantes comme vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département. Monsieur Meyer s'est engagé avec conviction pour remplir la mission assignée à l'institut d'émission dans l'intérêt général du pays. Il a consacré toute sa carrière professionnelle à cette tâche. Celle-ci lui a permis d'acquérir une connaissance profonde de la Banque nationale, à laquelle il était aussi personnellement très attaché.

Nous tenons à exprimer à Monsieur Hans Meyer notre profonde gratitude pour l'œuvre fort riche qu'il a accomplie pendant de nombreuses années.

Les 18 septembre et 18 octobre 2000, le Conseil fédéral a nommé, avec entrée en fonctions le 1^{er} janvier 2001

Monsieur Jean-Pierre Roth président de la Direction générale (précédemment vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département)

Monsieur Bruno Gehrig vice-président de la Direction générale (précédemment chef du 3^e département), et

Monsieur Niklaus Blattner nouveau membre de la Direction générale. Jusque-là, Monsieur Blattner exerçait les fonctions de délégué du Conseil d'administration et de président du Comité exécutif de l'Association suisse des banquiers. Il était également professeur à l'Université de Bâle.

Monsieur Jean-Pierre Roth est chef du 1^{er} département, Monsieur Niklaus Blattner, du 2^e département, et Monsieur Bruno Gehrig, du 3^e département.

Direction

Après plus de vingt années d'activité à la Banque nationale, Monsieur Hans Theiler, directeur et suppléant du chef du 2^e département, a fait usage, à fin avril, de la possibilité de prendre une retraite anticipée. Monsieur Theiler a commencé sa carrière à la Banque nationale en tant que directeur de la succursale de Lucerne, fonction qu'il a remplie pendant huit ans. Il a été nommé ensuite suppléant du chef du 2^e département, au siège de Berne. La Banque nationale adresse à Monsieur Theiler ses vifs remerciements pour les précieux services qu'il lui a rendus pendant de nombreuses années.

Pour lui succéder, le Conseil fédéral a, sur proposition du Conseil de banque, nommé au 1^{er} mai

Monsieur Thomas Wiedmer, jusque-là suppléant du secrétaire général et chef du service économique à la Direction des finances du canton de Berne.

Le Conseil fédéral a en outre nommé, au 1^{er} janvier 2001, sur proposition du Conseil de banque,

Monsieur Mauro Picchi directeur de la succursale de Lugano. Monsieur Picchi était jusque-là sous-directeur à la Direction de la statistique.

A fin juillet,

Madame Christine Breining, directrice et cheffe du service du personnel, a quitté l'institut d'émission pour se consacrer à une activité scientifique. La Banque nationale la remercie chaleureusement de sa précieuse collaboration dans les diverses fonctions qu'elle a exercées.

A fin octobre,

Monsieur Peter Merz, directeur et chef du service juridique, a quitté la Banque nationale pour relever de nouveaux défis dans l'économie privée. Nous lui exprimons notre profonde reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à l'institut d'émission pendant de nombreuses années.

Nous adressons également de vifs remerciements à

Monsieur Theo Birchler, sous-directeur et chef des immeubles et services, au siège de Zurich, qui a pris sa retraite après de nombreuses années au service de la Banque.

Le Comité de banque a nommé au 1^{er} mai

Monsieur Peter Fankhauser sous-directeur et chef des immeubles et services, au siège de Zurich;

au 1^{er} janvier 2001, Madame et Messieurs

Gabriela Mittelholzer sous-directrice au service du personnel,

Urs Locher sous-directeur, chef du tri à la Division des billets et monnaies,

Marcel Zimmermann sous-directeur à la Direction des opérations sur les marchés monétaire et des changes;

au 1^{er} mars 2001, Messieurs

Martin Hiller directeur et chef du service du personnel,

Hans Kuhn directeur adjoint et chef du service juridique,

Peter Eltschinger sous-directeur et chef de la caisse du siège de Zurich, et

Guido Boller sous-directeur et suppléant du chef de la Direction de la statistique.